ACADÉMIE
DE PARIS
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction de l'académie de Paris

Paris, le 05/04/2024

DVE – Division de la Vie de l'Élève
Cheffe de bureau DVE3
Marie PASTRE
Mél : marie.pastre@ac-paris.fr

Affaire suivie par :
Vincent MAUGUIN
Tél : 01 44 62 46 38
Mél : privehorscontrat@ac-paris.fr

12, Boulevard d'Indochine
CS 40 049
75933 Paris Cedex 19

Madame,

J'accuse réception de votre dossier de **déclaration d'ouverture,** reçu complet en mes services le **03/04/2024**, **pour l'organisme privé d'enseignement à distance**, dénommé East Bridge University sis 25 place de la Madeleine 75008 Paris.

Les formations prévues sont :

- Doctor en administration des affaires (Doctor of Business Administration);
- Mastère en Education (Master of Education).

Par la présente, je vous confirme **que votre déclaration comporte l'ensemble des pièces et éléments obligatoires et peut donc régulièrement ouvrir.**

Je vous rappelle que les organismes privés d'enseignement à distance sont soumis au contrôle du ministre chargé de l'éducation et des ministres dont relève votre ou vos formations, ce contrôle pouvant être d'ordre pédagogique, et le cas échéant, financier dans l'hypothèse où vous bénéficieriez d'une aide sur fonds publics.

Ce contrôle, réalisé par les membres des corps d'inspection, pourra notamment porter sur les éléments mentionnés à l'article R.444-14 du code de l'éducation. Afin de faciliter l'exercice du contrôle, vous devez tenir, à jour, un registre mentionnant avec les indications pédagogiques les concernant, les noms des enseignants d'une part, ainsi que les noms des élèves d'autre part.

Par ailleurs, j'attire votre attention sur le fait que les conditions dans lesquelles l'enseignement à distance est donné aux élèves, sont précisées dans un contrat. Ce contrat doit obligatoirement, à peine de nullité, respecter les dispositions mentionnées aux articles L.444-7, L.444-8, et R.444-18 et suivants du code de l'éducation.

En cas de manquements à vos obligations, votre organisme reste soumis au pouvoir disciplinaire du Recteur d'académie, qui peut prononcer, dans les conditions prévues à l'article L.444-9 du code de l'éducation, l'interdiction de diriger ou d'enseigner, ainsi que la fermeture de l'établissement pour une durée d'un an.

East Bridge University
HORRY Agnes
25 place de la Madeleine
75008 Paris

A toutes fins utiles, il convient de noter que toute infraction aux dispositions régissant les établissements privés dispensant un enseignement à distance, peut faire l'objet des sanctions pénales mentionnées aux articles L.444-10 et R.444-28 du code de l'éducation.

Enfin, je vous rappelle que toute modification affectant l'un des éléments de votre déclaration doit être transmis à mes services sous huit jours, dans les conditions prévues aux articles R.444-4 et R.444-9 du code de l'éducation.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le recteur de la région académique Ile-de-France,
Recteur de l'académie de Paris,
Chancelier des universités de Paris et d'Ile-de-France,
Et par délégation
La directrice de l'académie de Paris

Valérie BAGLIN-LE GOFF

East Bridge University
HORRY Agnes
25 place de la Madeleine
75008 Paris